

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**4 MAI 2015  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 4 mai 2015, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

*Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :*

38. Comité mixte municipal industriel (CMMI)  
Délégation de madame Caroline Gagnon

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Remerciements de la part de la direction du Collège Saint-Paul relativement à la rapidité de la réponse pour l'adhésion à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination
- Détails des modifications au Fonds patrimonial

*Fin de la première période de questions.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2015-206      Approbation procès-verbal  
Séance générale 13 avril 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 13 avril 2015 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2015-207    Approbation des comptes – avril 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'avril 2015 :

**Fonds d'administration :** 3 599 761,16 \$  
*(Chèques numéros 18530 à 18719, paiements par débit direct et paiements électroniques)*

**Fonds des dépenses en immobilisation :** 173 380,85 \$  
*(Chèques numéros 1946 à 1962 et paiements par débit direct)*

*Certificat de la trésorière numéro 2676*

Adoptée.

**RÈGLEMENTS**

**A2015-16    Règlement RM-VAR-204 concernant la circulation**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement RM-VAR-204 concernant la circulation.

**A2015-17    Règlement 534-48 modifiant le règlement 534 afin d'assurer la concordance avec le règlement RM-VAR-204**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-48 modifiant le règlement 534 afin d'assurer la concordance avec le règlement RM-VAR-204.

**2015-208    Adoption - Second projet de règlement 707-71 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement**

Il est proposé par monsieur Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-71 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement soit et est adopté.

Adoptée.

**2015-209 Adoption – Second projet de règlement 707-74 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer certains usages dans les zones I-207, I-208, C-209, I-222, I-227 et C-228 (boul. Lionel-Boulet)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-74 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer certains usages dans les zones I-207, I-208, C-209, I-222, I-227 et C-228 (boul. Lionel-Boulet) soit et est adopté.

Adoptée.

**2015-210 Adoption – Règlement 515-17 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 515 afin de bonifier la liste des travaux assujettis en zone patrimoniale, d'ajouter des bâtiments avec un potentiel patrimonial et assujettir tout le territoire de la ville relativement à l'installation d'équipements pour des énergies renouvelables**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte règlement 515-17 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 515 afin de bonifier la liste des travaux assujettis en zone patrimoniale, d'ajouter des bâtiments avec un potentiel patrimonial et assujettir tout le territoire de la ville relativement à l'installation d'équipement pour des énergies renouvelables.

Adoptée.

**2015-211 Adoption – Règlement 534-47 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'interdire le stationnement aux gens n'utilisant pas la bibliothèque dans le stationnement de celle-ci et aux véhicules sans remorque dans les espaces réservés aux véhicules avec remorque au stationnement du parc de la Commune**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-47 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'interdire le stationnement aux gens n'utilisant pas la bibliothèque dans le stationnement de celle-ci et aux véhicules sans remorque dans les espaces réservés aux véhicules avec remorque au stationnement du parc de la Commune.

Adoptée.

**2015-212 Adoption - Règlement 631-27 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications à l'annexe E *Sécurité publique et Incendie***

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-27 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications à l'annexe E, *Sécurité publique et Incendie*.

Adoptée.

**2015-213 Adoption – Règlement 707-70 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour les usages résidentiels multifamilial, collectif et mixte**

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-70 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour les usages résidentiels multifamilial, collectif et mixte.

Adoptée.

**2015-214 Adoption – Règlement 707-72 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-520 à même la zone P-578**

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-72 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-520 à même la zone P-578.

Adoptée.

**2015-215 Adoption - Règlement 707-73 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles**

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement 707-73 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles.

Adoptée.

**2015-216 Adoption - Règlement 707-75 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions particulières aux frênes**

Attendu qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-75 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions particulières aux frênes.

Adoptée.

**2015-217 Adoption – Règlement 711-7 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 711-7 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement.

Adoptée.

**2015-218 Adoption – Règlement 754-1 modifiant le règlement 754 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds patrimonial afin d'en prolonger la durée**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 754-1 modifiant le règlement 754 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds patrimonial afin d'en prolonger la durée.

Adoptée.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.*

**2015-219 Demande d'approbation d'une dérogation mineure no 2015-013 associée aux demandes de permis nos 2015-00013 et 2015-00014 afin de permettre la relocalisation de certains arbres – 1451 à 1467, boul. Lionel-Boulet (zone I-222)**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la relocalisation de certains arbres au 1451 à 1467, boul. Lionel-Boulet;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2015-02-14 du 3 février 2015, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 17 février 2015 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2015-013 afin de permettre la relocalisation de 19 arbres requis dans la zone tampon le long du chemin de l'Énergie ailleurs sur le terrain au 1451 à 1467, boul. Lionel-Boulet, le tout tel que présenté sur les plans de TLA architectes, dossier 13-637DR, en date du 22 janvier 2015.

Le terrain porte le numéro de lot 515-3-P du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone I-222.

Adoptée.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.*

**2015-220 Demande d'approbation d'une dérogation mineure no 2015-035 associée à la demande de permis de construction no 2014-00464 afin de permettre la réduction de la marge avant du bâtiment principal – 5040, route Marie-Victorin (zone A-313)**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la réduction de la marge avant du bâtiment principal au 5040, route Marie-Victorin;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2015-04-31 du 8 avril 2015, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement de refuser ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes refuse la demande de dérogation mineure n° 2015-035 afin de permettre la réduction de la marge avant du bâtiment principal au 5040, route Marie-Victorin, le tout tel que présenté sur le plan de Denis Moreau, arpenteur-géomètre, dossier 21915, minute 3439, en date du 8 avril 2015, le tout pour motif d'absence de préjudice. En effet, le projet est réalisable dans le cadre réglementaire habituel.

Le terrain porte le numéro de lot P 1 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone A-313.

Adoptée.

**2015-221      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-030**  
**Transformation du bâtiment principal**  
**2023A, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation majoritairement négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-03-19 du 11 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De refuser la demande de P.I.I.A. no 2015-030 afin de permettre la transformation du bâtiment principal, le tout tel que présenté sur les plans d'Anick Saint-Laurent, architecte, en date du 2 mars 2015.

Les motifs de ce refus sont les suivants :

- le bâtiment ne présente pas une composition architecturale unique et distinctive, évitant ainsi une architecture standardisée;
- la façade principale du bâtiment, ainsi que toute autre façade visible de la rue publique, doivent faire l'objet d'une composition et d'une finition architecturale harmonieuse;
- la forme, la volumétrie, **les teintes** et, de façon générale, le style du bâtiment ne s'intègrent pas au cadre bâti environnant tout en contribuant à l'animation d'une rue d'ambiance;
- les matériaux de parement extérieur ne sont pas durables et de qualité;
- les matériaux de parement extérieur ne sont pas de couleurs sobres et **compatibles** avec les bâtiments environnants.

Le bâtiment est sis au 2023A, route Marie-Victorin sur le lot P78-2 dans la zone C-601.

Adoptée.

**2015-222      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-034**  
**Agrandissement du bâtiment principal**  
**1351, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-04-30 du 8 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-034 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, le tout tel que présenté sur les plans de Benoit Goudreault, architecte, plans numéro 2015-0376, en date du 1<sup>er</sup> février 2015, à la condition suivante afin de répondre au critère relatif au camouflage des aires de stationnement :

- en plus des aménagements paysagers proposés, d'aménager un talus entre l'agrandissement projeté du stationnement et le boulevard Lionel-Boulet.



Le bâtiment est sis au 1351, boul. Lionel-Boulet sur le lot P-283-16 dans la zone I-207.

Adoptée.

**2015-223      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-036**  
**Agrandissement du bâtiment principal**  
**346, rue Sainte-Anne**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-04-28 du 8 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-036 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, le tout tel que présenté sur les plans de Michèle Décary, architecte, plan numéro 14719 en date du 3 mars 2015.

Le bâtiment est sis au 346, rue Sainte-Anne sur le lot 27 du Village de Varennes dans la zone H-641.

Adoptée.

**2015-224      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-033**  
**Réaménagement de l'aire de stationnement du terrain commercial**  
**1041, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-04-29 du 8 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-033 afin de permettre le réaménagement de l'aire de stationnement du terrain commercial, le tout tel que présenté sur le plan de Stéphanie Fortier, en date du 25 mars 2015 à la condition suivante, afin de répondre au critère relatif au camouflage des aires de stationnement :

- soit d'aménager, le long de la ligne avant du terrain, un talus ou de planter une végétation entre les arbres projetés qui aura pour effet de réduire l'impact visuel de la présence des espaces de stationnement.

Le bâtiment est sis au 1041, boul. Lionel-Boulet sur le lot P-283-5 dans la zone I-208.

Adoptée.

## MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

### **2015-225 Travaux de resurfaçage du rang de Picardie par enrobé tiède flexible Eurovia Québec Construction inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de resurfaçage du rang de Picardie par enrobé tiède flexible;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 24 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par Eurovia Québec Construction inc., de Carignan, datée du 21 avril 2015, pour les travaux de resurfaçage du rang de Picardie par enrobé tiède flexible, pour un montant total de 572 316,74 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes.

*Certificat de la trésorière numéro 2672*

Adoptée.

### **2015-226 Fourniture de produits spécialisés pour terrains sportifs et espaces verts pour 2015 Gloco Inc. Pickseed – Agence François Beaulieu Fertilec Ltée**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de produits spécialisés pour terrains sportifs et espaces verts pour 2015;

Considérant la réception de cinq (5) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics du 22 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour les items 1, 2 et 4 à Gloco Inc., d'Anjou, pour la somme de 14 496,91 \$ taxes incluses.

D'octroyer le contrat pour les items 3 et 5 à Pickseed – Agence François Beaulieu, de Sainte-Martine, pour la somme de 10 717,28 \$ taxes incluses.

D'octroyer le contrat pour les items 6, 7 et 8 à Fertilec Ltée, de Saint-Nicolas, pour la somme de 4 727,33 \$ taxes incluses.

Tous les montants tiennent compte de 10 % de frais d'imprévus qui seront accordés uniquement avec l'approbation du représentant de la Ville.

*Certificat de la trésorière numéro 2670*

Adoptée.

**2015-227 Fourniture de terre pour l'année 2015  
Matériaux Paysagers Savaria Ltée**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de terre pour l'année 2015;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 23 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par Matériaux Paysagers Savaria Ltée, de Boucherville, datée du 21 avril 2015, pour la fourniture de terre pour l'année 2015, pour un montant total de 36 987,46 \$ taxes incluses.

*Certificat de la trésorière numéro 2671*

Adoptée.

**2015-228 Travaux de réfection de la rue de la Fabrique et réaménagement du stationnement de l'hôtel de ville  
Eurovia Québec Construction inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de réfection de la rue de la Fabrique et le réaménagement du stationnement de l'hôtel de ville;

Considérant la réception de sept (7) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la firme Beaudoin Hurens en date du 24 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par Eurovia Québec Construction inc., de Carignan, datée du 21 avril 2015, pour les travaux de réfection de la rue de la Fabrique et le réaménagement du stationnement de l'hôtel de ville, pour un montant total de 1 236 321,75 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes.

Ce montant inclut l'aire de stationnement avec les bordures et trottoirs du Centre de la petite enfance (36 305,38 \$ avant taxe à refacturer) sous réserve d'engagement préalable écrit dudit Centre, et l'item optionnel pour la fourniture et la pose de blocs de pavé écologique dans le stationnement de l'hôtel de ville.

Cette dépense est imputable au règlement d'emprunt 813.

*Certificat de la trésorière numéro 2674*

Adoptée.

**2015-229 Mandat services professionnels – Plan concept d'aménagement du parc du Pré-Vert  
Karyne Aménagement Paysager (KAP) inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour le plan concept d'aménagement du parc du Pré-Vert;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 20 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Karyne Aménagement Paysager (KAP) inc., de Laval, pour les services professionnels pour le plan concept d'aménagement du parc du Pré-Vert, pour un montant total de 21 310,62 \$ taxes incluses (incluant une somme de 1 685 \$ avant taxes pour les imprévus).

Cette dépense est imputable au fonds de parcs et terrains de jeux.

*Certificat de la trésorière numéro 2669*

Adoptée.

**2015-230 Mandat services professionnels et travaux – Prolongement du réseau de fibre optique  
C3F Telecom**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention de services professionnels et travaux pour le prolongement du réseau de fibre optique;

Considérant la réception d'une (1) soumission conforme;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 24 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat à la firme C3F Telecom, de Laval, pour les services professionnels et travaux pour le prolongement du réseau de fibre optique – mandat principal et mandat optionnel A, pour un montant total de 77 318,39 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée au fonds de roulement et remboursée par le fonds d'administration sur une période de 10 ans.

Certificat de la trésorière numéro 2675

Adoptée.

**2015-231      Reconduction en 2015 du contrat pour l'entretien des systèmes de chauffage et climatisation des bâtiments municipaux  
Névé Réfrigération inc.**

Considérant le contrat pour l'entretien des systèmes de chauffage et climatisation des bâtiments municipaux en 2014 avec option de reconduction pour une année en 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville se prévale de son option de reconduction pour l'année 2015 avec le fournisseur Névé Réfrigération inc., de Longueuil, pour la somme de 12 833,06 \$ incluant les taxes et des frais d'imprévus de 15 %. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 2679*

Adoptée.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2015-232      Autorisation de compensation  
Actes de servitude – rue Sainte-Anne**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la signature des actes de servitude à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et certains résidants de la rue Sainte-Anne ainsi que le versement des compensations prévues; telles ententes de compensation sont annexées à la présente comme si au long reproduites.

*Certificats de trésorière numéros 2677, 2678 et 2682*

Adoptée.

**2015-233      Autorisation de signature  
Acte de servitude conduite d'égout  
108, des Tilleuls – Pascal Allard-Prud'homme et Mélanie Chabot**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre monsieur Pascal Allard-Prud'homme, madame Mélanie Chabot et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2015-234 Déclaration d'adhésion à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination**

Attendu que la Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) lance un appel aux municipalités pour qu'elles se joignent à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination et participent à la Coalition internationale de l'UNESCO lancée en 2004;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) endosse l'Appel à une coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination et encourage ses membres à s'y joindre;

Attendu la demande du Collège Saint-Paul formulée à la Ville de Varennes afin de joindre ladite coalition et de contribuer à l'élaboration du plan d'action;

Attendu que les gouvernements municipaux du Canada, ainsi que d'autres paliers de gouvernement, ont des responsabilités en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et des codes fédéraux, provinciaux et territoriaux des droits de la personne, et qu'ils ont donc un rôle important à jouer dans le combat contre le racisme et la discrimination et dans la promotion de l'égalité et du respect pour tous les citoyens et citoyennes;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes s'engage à se joindre à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination, et qu'à ce titre, elle endosse les engagements communs énoncés et s'engage à élaborer ou adapter son propre plan d'action en conséquence.

Que ces engagements communs et le plan d'action de la Ville de Varennes feront partie intégrante de la vision, des stratégies et des politiques de la Ville de Varennes.

Qu'en élaborant ou adaptant et en mettant en œuvre son propre plan d'action en vue de la réalisation progressive des engagements communs, la Municipalité coopérera avec d'autres organismes et territoires de compétence, y compris d'autres paliers de gouvernement, les peuples autochtones, des institutions des secteurs public et privé, et des organisations de la société civile qui ont des responsabilités dans le domaine des droits de la personne.

Que la Ville de Varennes établira ses priorités, actions et calendriers, et allouera les ressources conformément à ses besoins particuliers et dans les limites de ses compétences et moyens. La Ville de Varennes partagera son savoir-faire et ses bonnes pratiques avec d'autres municipalités participant à la Coalition et présentera un rapport annuel public sur les actions prises en vue de réaliser ces engagements communs.

Adoptée.

**2015-235 Répertoire des politiques de la Ville de Varennes à l'égard des organismes du milieu**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte le Répertoire des politiques de la Ville de Varennes à l'égard des organismes du milieu, tel qu'annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2015-236 Élection au conseil d'administration de Les Arts et la Ville**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De soumettre la candidature de monsieur le conseiller Bruno Desjarlais au poste d'administrateur au conseil d'administration de Les Arts et la Ville dans la catégorie monde municipal.

Adoptée.

**2015-237 Asphaltage des accotements à des fins cyclables de la route 229 – Remboursement au MTQ**

Considérant que le ministère des Transports (MTQ) compte procéder à des travaux d'asphaltage sur la route 229, entre la route 132 et un point situé à 160 m au sud du chemin de l'Énergie;

Considérant que le MTQ procède habituellement à l'asphaltage des accotements sur une largeur de 0,5 m;

Considérant que pour signaler une voie cyclable, il est nécessaire de normaliser, de signaler et de marquer l'accotement à 1,75 m;

Considérant que les 1,25 m supplémentaires de revêtement sont financés, selon la politique du vélo, à 80 % par le MTQ et à 20 % par la Ville;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal s'engage à rembourser le montant maximum de 14 813 \$ au ministère des Transports (MTQ), dans la mesure où ce dernier réalise les travaux précités avant le 31 décembre 2015.

Adoptée.

*20 h 24 Monsieur le conseiller Gaétan Marcil déclare un conflit d'intérêt potentiel (membre du conseil des commissaires) et sort de la salle*

#### **2015-238 Opposition au changement de toponyme – École J-P-Labarre**

Considérant l'annonce récente de l'intention de la Commission scolaire des Patriotes de changer le toponyme de l'école J-P-Labarre par celui de école Marie-Victorin;

Considérant que le toponyme J-P-Labarre est présent dans l'environnement varennois depuis très longtemps et est clairement identifié par l'ensemble de la population varennoise;

Considérant qu'une grande partie de la population varennoise a étudié à cette école et ont en conséquence développé un attachement à ce toponyme;

Considérant que ce nom fait maintenant partie intégrante du patrimoine local;

Considérant que pour l'ensemble de la population, l'école Marie-Victorin se trouve sur la rue Vincent et que ce changement de toponyme sera générateur de confusion;

Considérant que le toponyme Marie-Victorin est déjà surutilisé à Varennes et dans la région;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De manifester l'opposition de la Ville de Varennes au changement de toponyme de l'école J-P-Labarre pour celui de école Marie-Victorin;

De transmettre copie de la présente à la Commission scolaire des Patriotes. et à la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée.

*20 h 26 Monsieur le conseiller Gaétan Marcil entre*

#### **2015-239 Résolution visant à rescinder la résolution no 2014-470**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes accepte de rescinder la résolution portant le numéro 2014-470.

Adoptée.



**2015-240 Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2015-05 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 29 avril 2015.

Adoptée.

**2015-241 Comité mixte municipal industriel (CMMI)  
Délégation de madame Caroline Gagnon**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déléguer madame Caroline Gagnon, conseillère en gestion, à siéger à titre de co-présidente du comité mixte municipal industriel (CMMI) à compter des présentes.

Adoptée.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Remerciements de la part des élèves du Collège Saint-Paul relativement à la rapidité de la réponse pour l'adhésion à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination et offre de collaboration à l'élaboration du plan d'action
- Changement de nom de l'école J-P-Labarre
- Demande de marquage hachuré à l'intersection du boulevard de la Marine et de la rue de l'Amadou
- Prolongation de la durée de traverse piétonnière protégée à l'intersection de la route 132 et de la rue de l'Aqueduc
- Demande de modification des feux à la même intersection afin de bien protéger la traverse des piétons
- Hausse de tarification à la rampe de mise à l'eau
- Demande de description des zones générales lors des modifications au règlement de zonage
- Remerciements pour le pavage du rang de Picardie
- Demande de pavage sur le chemin de la Baronnie et implantation d'une bordure cycliste
- Intervention sur les nids de poule sur le chemin de la Baronnie à la suite des mesures d'urgence à Kronos
- Modifications apportées au règlement de tarification
- Modification du nom de l'école J-P-Labarre
- Demande d'approcher la Ville de Sainte-Julie pour refaire le pavage sur la route entre l'IREQ et l'Électrium

- Affaissement de résidences près de la rivière Notre-Dame et demande d'implantation d'un programme de subvention
- État lamentable de la montée de la Baronnie entre le chemin de la Butte-aux-Renards et le chemin du Cordon
- Demande de ne pas modifier le zonage de façon à densifier des zones sensibles
- Demande d'implantation de navette vers le nouvel aréna
- Remerciements pour les mesures visant à la protection du patrimoine bâti

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 18.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA